

Objet : Séjour culturel et sportif à la montagne

Madame, Monsieur,

Nous proposons un séjour de découverte de la montagne à tous les élèves des classes de sixième, dans les Pyrénées, à Saint-Lary-Soulan.

Pour chaque élève, ce séjour se fera sur une des 2 semaines suivantes : du **lundi 29 janvier au vendredi 2 février** OU **du lundi 12 mars au vendredi 16 mars**.

Ce voyage a pour objectif la découverte du milieu montagnard à travers des activités sportives et culturelles. Il comprendra aussi une éducation à la santé proposée par l'infirmière du Collège.

Nous vous présenterons le programme du voyage et nous répondrons à vos questions, lors d'une **réunion d'informations** qui aura lieu le **mardi 7 novembre 2017 à 18h00 en salle de permanence**.

L'ensemble des prestations et activités proposées amène un tarif de **350 € par élève, réglable en 3 fois avant le départ suivant l'échéancier figurant sur le document d'engagement joint à cette lettre**. Des facilités de paiement peuvent vous être accordés en contactant la Gestionnaire du Collège.

Les *élèves inscrits au Foyer Socio-Educatif du Collège* pourront voir ce coût réduit grâce à l'organisation d'actions (ventes d'objets, tombola, ...).

Pensez aux aides proposées par les communes (*CCAS*, le Centre Communal d'Action Sociale), par le *fond social collégien* (contacter la gestionnaire qui vous remettra un dossier pour étudier votre situation ; la somme ne pourra pas couvrir l'ensemble du coût du voyage) ou par les *comités d'entreprise* (à partir de la demande d'une attestation éditée par le Collège). Vous pourrez aussi payer en *chèques-vacances*.

Pour nous permettre d'avancer sur ce projet et en raison des délais, nous vous demandons de bien vouloir compléter le **formulaire d'engagement** ci-joint et de le transmettre à **M. BOUCHER** (dans une enveloppe avec le nom, le prénom et la classe de l'élève) au plus tard pour le **mardi 7 novembre 2017** accompagné d'un **premier règlement de 100 €** par chèque à l'ordre du Collège Maurice Calmel (*veuillez écrire, au dos du chèque, le nom, le prénom et la classe de l'élève*).

Pour un règlement en espèces, remettre la somme directement en main propre à la Gestionnaire, Mme FLOCHLAY.

Cet engagement est définitif, sauf cas de force majeure. Une assurance est souscrite en cas d'annulation à la demande des autorités.

Nous vous remercions de votre confiance et nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Les enseignants

La Principale

M. BOUCHER et M. DANDRES

Mme COQUET